



Aide juridictionnelle

Par **Maman66**, le **18/11/2019** à **16:41**

Bonjour mon ex mari a fait une requête au mois de juillet afin d'annuler une pension alimentaire et il a entièrement été débouté de ses demandes aujourd'hui il fait appel il est gérant d'une société qui est en sarl et son dernier bilan est de plus de 85000€ peut il prétendre à l'aide judiciaire ?merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **18/11/2019** à **17:18**

Bonjour

[quote]
son dernier bilan est de plus de 85000€

[/quote]
Parlez vous du résultat net déclarable ou du chiffre d'affaire ?

Ce n'est pas du tout la même chose...